

**Assemblée nationale**  
**XIV<sup>e</sup> législature**  
**Session ordinaire de 2013-2014**

**Compte rendu**  
**intégral**

## Troisième séance du mardi 24 juin 2014

[...]

**Mme la présidente**. Je suis saisie de trois amendements, n<sup>os</sup> 343, 195 et 342, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n<sup>os</sup> 195 et 342 sont identiques.

La parole est à M. François Pupponi, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 343.

**M. François Pupponi**. Nous abordons la question de la TVA à taux réduit dans les quartiers de la politique de la ville. C'était une disposition du précédent programme de rénovation urbaine pour favoriser la mixité sociale ainsi que la construction de logements et l'accession à la propriété dans ces quartiers. C'est un dispositif qui a bien fonctionné mais, ces quartiers ayant disparu avec la loi Lamy, il convient à présent de réintroduire cette TVA à taux réduit dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, et de permettre également que les conventions en cours puissent se terminer avec la possibilité, quelques années après la fin de la convention, de construire du logement intermédiaire et en accession à la propriété dans ces quartiers d'habitat social afin de favoriser cette mixité.

**Mme la présidente**. La parole est à Mme la rapporteure générale, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 195.

**Mme Valérie Rabault**, *rapporteure générale*. Cet amendement, adopté par notre commission, vise à abaisser à 5,5 % le taux de TVA applicable aux opérations immobilières menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La question en commission portait essentiellement sur le coût, que nous ne connaissions pas. Nous savons désormais qu'il serait sans doute un peu supérieur à 100 millions d'euros. C'est un montant important mais, dans le contexte actuel de rénovation urbaine, cela nous paraît suffisamment pertinent, en tant qu'investissement.

**Mme la présidente**. La parole est à M. François Pupponi, pour soutenir l'amendement identique n<sup>o</sup> 342.

**M. François Pupponi**. Il est défendu.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n<sup>os</sup> 343 et 342 ?

**Mme Valérie Rabault**, *rapporteure générale*. Défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 343 et favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 342.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Eckert,** *secrétaire d'État.* Je remercie François Pupponi d'avoir soulevé cette question importante. Les zones ANRU sont remplacées par des zones plus ciblées, dont la liste, c'est important, vient d'être rendue publique, il y a quelques jours à peine. Cette liste est d'ailleurs soumise à la concertation ; elle n'est donc pas complètement stabilisée et pourrait encore évoluer, même si c'est de manière limitée.

Il y a bien lieu de prévoir un certain nombre de dispositions qui sont de deux ordres.

Il s'agit tout d'abord du tuilage entre des opérations labellisées ANRU qui pourraient, pour partie ou en totalité, sortir du dispositif, compte tenu du nouveau zonage, ainsi que de la question de la zone des trois cents mètres autour des futurs nouveaux quartiers. Le Gouvernement vous suggère de retirer vos amendements, sans quoi il s'opposera à leur adoption. Je vous proposerai en revanche, en seconde partie, d'adopter un amendement dit « de tuilage » afin de proroger l'éligibilité au taux de 5,5 % pour les permis déposés dans les quartiers ANRU dont l'autorisation arrive à échéance.

Ensuite, nous vous proposerons de revenir, en projet de loi de finances, sur la question du périmètre, après y avoir travaillé afin de stabiliser la liste des quartiers prioritaires et de pouvoir mieux appréhender le coût des dispositions à prendre pour répondre à votre préoccupation.

**Mme la présidente.** Monsieur le ministre, votre intervention concerne-t-elle également l'amendement n° 195 de la commission des finances ?

**M. Christian Eckert,** *secrétaire d'État.* Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Madame la rapporteure générale, retirez-vous votre amendement ?

**Mme Valérie Rabault,** *rapporteure générale.* Je le retire.

*(L'amendement n° 195 est retiré.)*

**Mme la présidente.** Faites-vous de même, monsieur Pupponi ?

**M. François Pupponi.** Convaincu par les excellents amendements de l'excellent ministre, je retire mes deux amendements.

*(Les amendements n°s 343 et 342 sont retirés.)*

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je vous propose que nous nous arrêtons sur ces bonnes nouvelles.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.